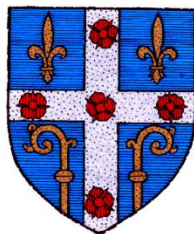


# Budget Primitif

## Année 2021

### Note de synthèse



Commune de St Benoît sur Loire

L'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, complété par l'article 107 de la loi NOTRe prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au Budget Primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. Cette note répond à cette obligation, sera transmise au contrôle de légalité et sera disponible sur le site internet de la commune : [www.saint-benoit-sur-loire.fr](http://www.saint-benoit-sur-loire.fr)

### Contexte Général :

La Commission des finances, réunie le 29 mars 2021, a souhaité notamment étudier :

- Les orientations budgétaires de la collectivité portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et recettes en fonctionnement comme en investissement
- Les investissements à court et moyen terme envisagés
- La structure et la gestion de l'encours de dette et les perspectives pour les prochains budgets

Le Budget Primitif 2021, élaboré lors cette séance, avec reprise des résultats antérieurs, s'inscrit dans le contexte défini dans les rapports des séances précédentes :

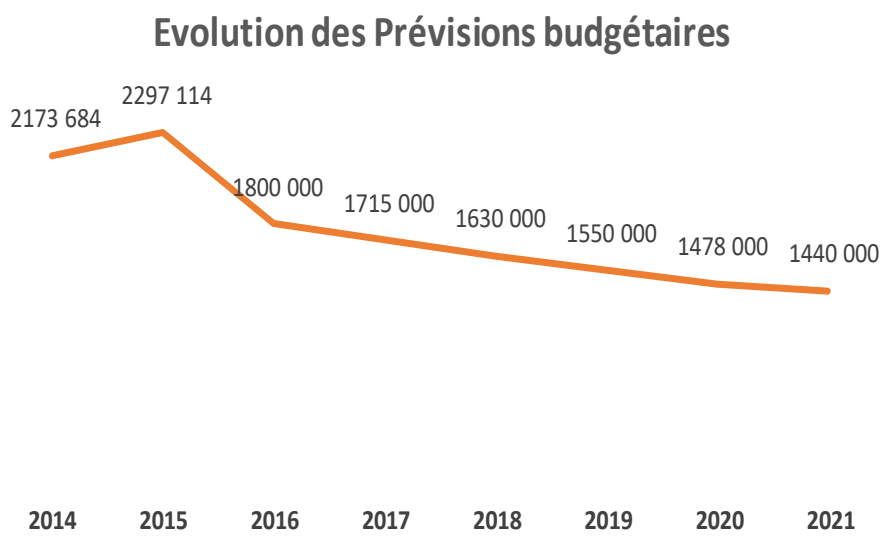
- Incertitude des dotations et renforcement de la péréquation horizontale
- Suppression de la taxe d'habitation avec période transitoire (2020-2022)
- Poursuite de la maîtrise de l'ensemble des charges de fonctionnement, sans détérioration de la qualité des services municipaux
- Maintien du taux des subventions aux associations de la Commune
- Poursuite des investissements dont la commune, les citoyens et les entreprises locales ont besoin.

Il s'équilibre en recettes et en dépenses :

- Section de fonctionnement (dépenses et recettes) : 1 440 000 €
  - Section d'investissement (dépenses et recettes) : 795 000 €
- Soit un Budget Total de 2 235 000 €**

### 1.Section de fonctionnement

Le Budget Primitif 2021 diminue de 2,86 % par rapport au budget voté en 2020 (hors opérations exceptionnelles).



## 1.1. Dépenses de fonctionnement

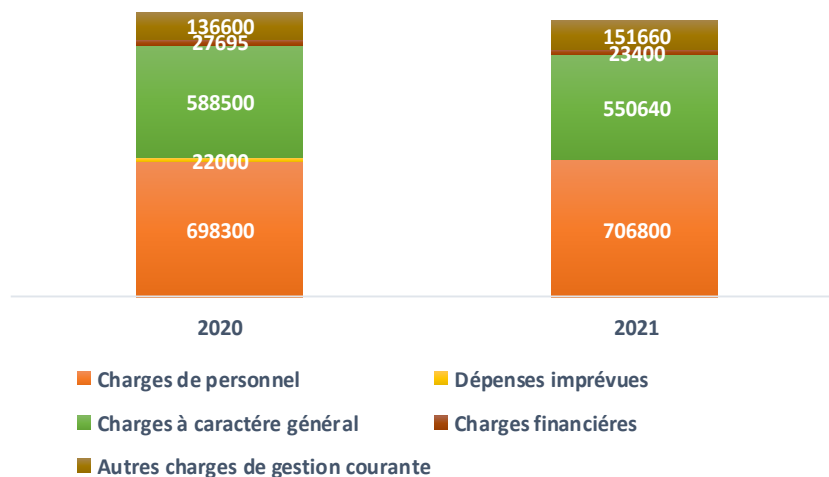
Depuis 2016, la commission des finances s'est engagée dans une réduction des dépenses de fonctionnement, tant prévisionnelles que réelles ( soit une économie réelles de 380 000 € ).

Cette année, hors reversements fiscaux et gestion comptable et financière, les dépenses de fonctionnement sont maîtrisées ( -2,8 % ) ;

Soit une baisse depuis 2014 de 34 % des charges de fonctionnement au Budget prévisionnel (sans aucune réduction des services publics communaux) : L'effort s'est porté sur tous les postes budgétaires : les dépenses de personnel, la renégociation des contrats de prestations liant la Commune et les marchés de fournitures.

- Les charges financières (remboursement des intérêts de la dette) diminuent
- Les enveloppes des subventions communales et du CCAS sont maintenues au plus juste
- La participation obligatoire par élève aux charges de fonctionnement de l'école privée a été réévaluée : 775 € par élève
- Les ressources humaines (charges de personnel) augmentent légèrement ( +1.5 %) et représentent 49 % des dépenses de fonctionnement ( 47 % en 2020)
- Certaines actions aux coût directs peu élevés sont constituées d'interventions du personnel municipal valorisées dans le champ des ressources humaines (entretien des espaces publics, accueil périscolaire, restauration scolaire, mise en place d'une agence Postale Communale...)

### Répartition des dépenses de fonctionnement (dépenses de personnel non ventilées sur les actions) avec rétrospective 2020



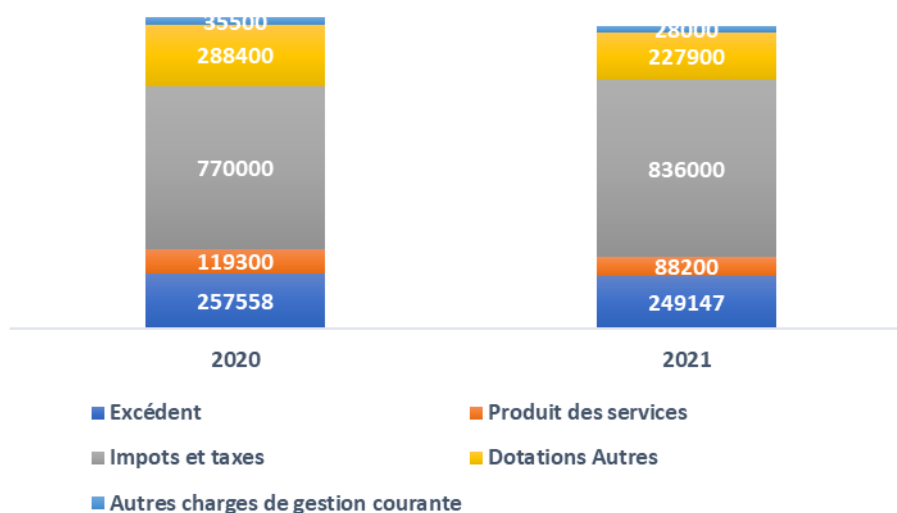
## 1.2. Recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement sont constituées des produits de la fiscalité directe, des dotations de l'Etat et d'autres organismes publics et des recettes des services et ventes de la commune.

- L'excédent de fonctionnement cumulé des exercices antérieurs (hors part affectée à l'investissement) représente 17,30 % des ressources.
- Le produit des taxes augmente suite au mécanisme de la réforme de la taxe d'habitation, (compensée par la baisse des exonérations de cette même taxe, chapitre dotation) et suite à l'augmentation des taux proposée par la commission des finances (+ 3.5 % du taux communal de TFB 2020 et + 2.4% du taux de TFNB).

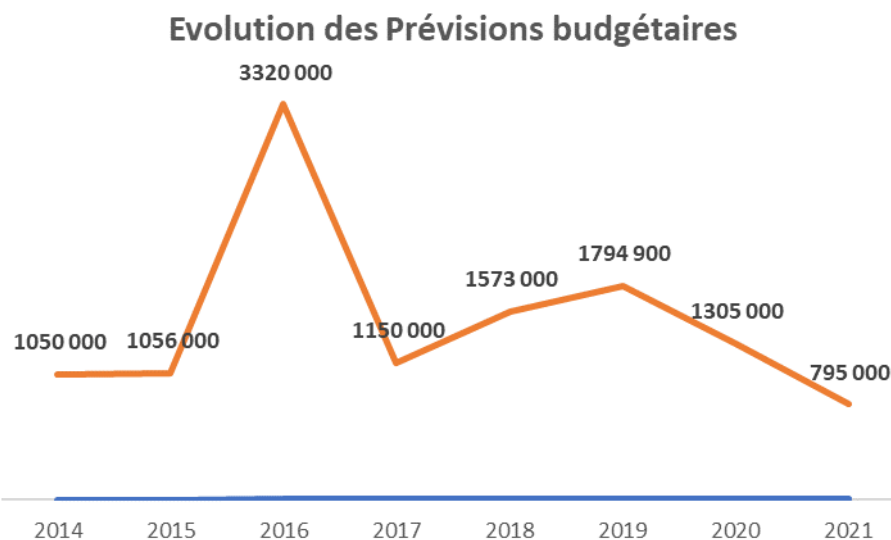
- La DGF de la commune poursuit sa baisse (potentiel fiscal communal trop élevé)
- Les produits des services (périscolaire) et de gestion courante diminuent suite à la crise sanitaire (impact Covid 2020 : - 65 000 € est reconduit en prévisionnel)

### Répartition des recettes de fonctionnement avec rétrospective 2020



## 2. Section d'investissement

Le Budget Primitif 2021 diminue de 40 % par rapport au budget voté en 2020.

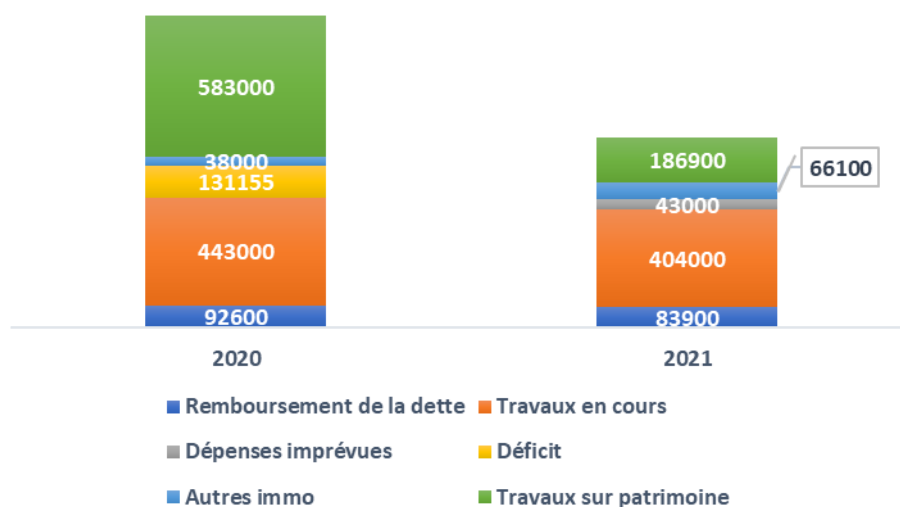


### 2.1 Dépenses d'investissement

La section d'investissement représente 35.5 % du Budget Général total, en lien avec les objectifs budgétaires 2021-2024 précédemment définis, à savoir :

- La programmation de travaux sur l'Abbaye de Fleury (2 000 000 € TTC de travaux sur 5 ans)
- Les travaux d'aménagement de la rue de Tholey ( Pôle Bus)
- Le fleurissement du centre (10 000 €)
- Les études pour les futurs travaux d'aménagement du territoire

## Répartition des dépenses d'investissement avec rétrospective 2020

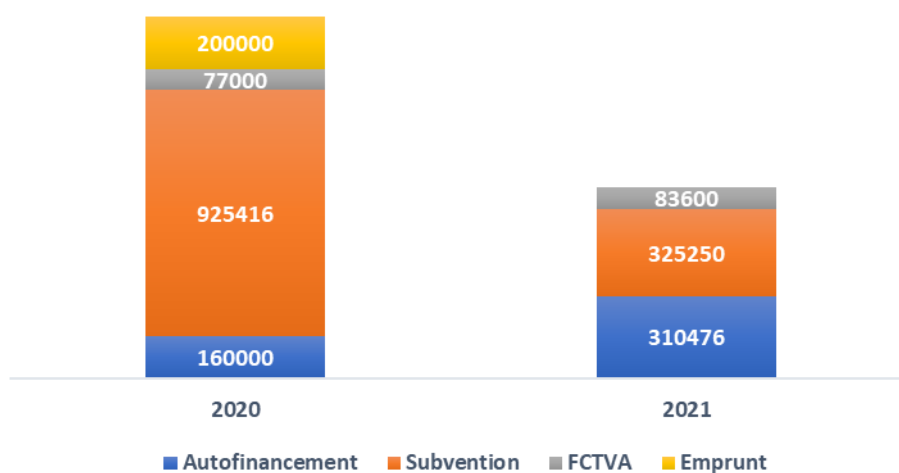


## 2.2 Recettes d'investissement

Les recettes d'investissement se répartissent en trois catégories :

- Les ressources internes (autofinancement, vente de biens et taxes) : 324 275 € dont 165 000 d'autofinancement (excédent de fonctionnement) et 145 400 € (excédent 2020 reporté)
- Les ressources externes : 325 248 € (financements publics)
- L'emprunt : pas de ligne d'emprunt en 2021

## Répartition des recettes d'investissement ou mode de financement de l'investissement avec rétrospective 2020



### **3. Les budgets annexes**

La commune dispose de deux budgets annexes, votés en Hors Taxes

- Le Budget du service des eaux
- Le Budget du service de l'assainissement collectif

#### **3.1. Budget du service des eaux**

Le service eau est géré en régie directe par la commune.

Il s'équilibre en recettes et en dépenses :

- Section de fonctionnement (dépenses et recettes) : 150 000 €
  - Section d'investissement (dépenses et recettes) : 212 000 €
- Soit un Budget Total de 362 000 €**

Le principal investissement est le projet de réhabilitation du réseau AEP (Phase 2021 : 132 000 € HT / Phase 2022 : 260 000 € HT) dont le financement reste à déterminer

#### **3.2. Budget Assainissement**

Le service assainissement est en gestion déléguée par le biais d'un contrat d'affermage avec la SAUR, au vu de la complexité de la mission.

Il s'équilibre en recettes et en dépenses :

- Section de fonctionnement (dépenses et recettes) : 250 000 €
  - Section d'investissement (dépenses et recettes) : 250 000 €
- Soit un Budget Total de 500 000 €**

Les principales dépenses sont des travaux d'amélioration des installations

Présenté et voté à l'unanimité le 12 avril 2021

Le Maire, Gilles BURGEVIN